

La Cour des Comptes publie son premier rapport sur les collectivités locales

Fin 2013, la **Cour des comptes** a publié un rapport consacré aux finances locales. Les dépenses annuelles progressent de 3,1% de plus que l'inflation et les transferts de compétences aux collectivités depuis la décentralisation "n'expliqueraient qu'une partie" de cette hausse.

La Cour épingle en particulier les dépenses des communes et intercommunalités. Focalisant sur **les dépenses en personnel (elles représentent environ 50% des dépenses de fonctionnement des communes)**, elle pointe «l'élément déterminant" des effectifs » :

- **60% de l'augmentation de la masse salariale** des collectivités locales résulte de décisions locales donc non imputables à l'application de politiques nationales mais plutôt dans le but d'augmenter le nombre d'électeurs favorables au maire.
- «les avancements d'échelon se font systématiquement à l'ancienneté minimale sans prendre en compte la valeur professionnelle, comme l'esprit de la loi le prévoit,
- Les primes sont souvent illégales ;
- les heures supplémentaires sont abusives ainsi que «la multiplication des congés supplémentaires et des autorisations d'absence », la durée de travail annuelle est inférieure à la durée réglementaire de 1607 heures.

Les chiffres de l'Insee, diffusés en avril et concernant l'année 2012, montrent que, tandis que l'État s'est amaigri de 25 500 postes, les hôpitaux en ont généré 7 500, tandis que les **territoriaux en créaient 31 000 de plus !**

Le salaire net moyen des territoriaux est de 1 823 euros ; l'estimation d'un poste à 2,5 millions d'euros multiplié par les 31000 donne **77,5 milliards d'euros !** Phénoménal quand on sait que le gouvernement n'est pas sûr d'arriver à économiser vraiment 50 milliards sur trois ans et que cela ne couvre même pas l'augmentation "mécanique" de l'ordre de 20 milliards par an de la masse salariale annuelle de tous les fonctionnaires, malgré un point d'indice bloqué. De plus, ces 77,5 milliards d'euros de dépenses nouvelles générées en 2012 dans le millefeuille territorial resteront invisibles pendant longtemps car c'est du "hors bilan", comme on dit dans le privé. On ne verra apparaître que les salaires et les charges supplémentaires, soit tout de **même un gros milliard de plus chaque année**. Et on ne compte pas les dépenses générées par ces nouveaux serveurs territoriaux très dévoués qui ont la gâchette facile en dépenses!

Gelées depuis 2011, certes les dotations budgétaires aux collectivités doivent baisser de 1,5 milliard d'euros en 2014 et en 2015. Question à François Hollande et à Manuel Valls : **Quand allez-vous commencer à couper les vivres à ces inconscients ?**

Economies dans les collectivités territoriales (iFRAP) et la réforme de Manuel Valls

Comment économiser 50 milliards ? Tous les jours, du 7 février au 7 avril 2014, la Fondation iFRAP a publié une mesure d'économie dans *le Figaro*.

CANOL a examiné parmi les propositions de l'iFRAP, celles qu'il serait pertinent de mettre en œuvre sur le plan local sachant que cet exercice est aussi fait régulièrement par l'OCDE qui déplore régulièrement l'inaction française et l'institut Montaigne avec l'analyse de l'efficacité de la dépense publique.

Pour les collectivités locales, **L'iFRAP propose de :**

■ **fusionner les communes de moins de 10 000 habitants.** Avec 36 769 communes, la France concentre 40 % des collectivités de l'Union européenne. En France, la fusion des petites communes (moins de 10 000 habitants) permettrait de supprimer les nombreux doublons et près de 120 000 postes de fonctionnaires territoriaux pour atteindre **6 milliards d'économies d'ici à cinq ans.**

■ **Réduire le nombre de régions et revoir la clause générale de compétence.** Aujourd'hui la France compte 22 régions et 1,9 million de fonctionnaires territoriaux. Réduire le nombre de **régions à 15 permettrait une économie d'environ 1 milliard d'euros en année pleine**, dont 300 millions d'euros sur les dépenses de personnel.

■ **Supprimer au moins 42 sous-préfectures sur les 230 sous-préfectures en métropole et 8 outre-mer** ferait une économie de 40 à 90 millions d'euros par an.

■ **revenir progressivement aux 39 heures :** la fonction publique française compte en moyenne 700 000 agents de plus que les autres pays de l'UE ; relever le service hebdomadaire entre 1 et 4 heures permettrait **d'économiser entre 3,7 et 15 milliards d'euros par an** en matière de masse salariale.

■ **Réintroduire le principe de jours de carence dans le public** avec éventuellement un maximum de six jours de carence par an pris en charge (hors primes) permettrait de faire baisser le taux d'absentéisme des communes ; **ce sont 2 milliards d'euros d'économies.**

■ **Ne pas renouveler des postes conduisant à diviser par deux le nombre d'agents des communes de moins de 10.000 habitants** permettrait d'atteindre en huit ans une économie de 600.000 postes et plus de **17,4 milliards d'euros.**

■ **mutualiser et externaliser le traitement des rémunérations des fonctionnaires**, devrait permettre **190 millions d'économies** au minimum. Noter que le musée des Confluences a déjà dépensé 200 000 euros pour rechercher un logiciel qui conviendrait à la paie des agents concernés !

En matière d'éducation (le premier poste budgétaire de l'Etat), l'iFRAP propose :

■ **Décentraliser l'éducation :** Est-il vraiment nécessaire que l'État possède ses propres services aux niveaux des régions (Académies) et des départements (services académiques départementales) ? Décentraliser l'Éducation en donnant aux régions

les compétences éducatives et en laissant les communes gérer tous les établissements scolaires de leur zone, permettrait une rationalisation du coût administratif de l'Éducation d'un minimum de **5 milliards d'euros** et d'environ **100.000 agents publics**.

■ **Fusion des écoles** : Rationaliser la répartition territoriale des établissements scolaires dans une optique de décentralisation de l'éducation et de fusion des communes doit, à terme, permettre une économie de **10 milliards d'euros**.

Concernant l'immobilier géré par l'Etat, l'IFRAP préconise :

■ **Réduire les espaces de bureau** : un objectif de 12 m²/agent (puis de 8 m², à l'image de ce que visent les Britanniques) permettrait une contraction de la valeur du parc.

■ **vendre 5 à 10 % des logements intermédiaires** (PLS, PLI, ILN), permettant de récupérer **5 milliards d'euros** (12 % du total des aides publiques au logement), pour désendetter les organismes HLM ou les autres propriétaires, tout en diminuant les frais de gestion.

■ **encourager la mobilité dans le parc HLM**, 1,7 million de Français sont sur liste d'attente pour une HLM. 20 % des locataires disposant des revenus les plus élevés, une économie de 170 millions par an. Le départ à terme de ces locataires du parc éviterait la construction de 100 000 HLM, correspondant à **6,7 milliards d'investissement**.

Pour le social, l'IFRAP est en faveur :

■ **d'une allocation sociale unique pour mieux gérer** les dépenses de protection sociale qui explosent, plus de 620 milliards d'euros par an, 2 millions de personnes touchent le RSA. Réunir le RSA, les allocations logement, la PPE, l'AAH, etc., en une **seule allocation plafonnée avec un seul guichet** (à la Région estime l'OCDE) et **un seul fichier permettrait au minimum d'économiser 800 millions d'euros par an**.

■ **Fusionner les caisses d'allocations familiales, les centres communaux d'action sociale avec la partie sociale des conseils généraux** devrait permettre à terme une économie évaluée entre **4 et 5 milliards d'euros par an**.

Pour la politique des transports Régions/SNCF, l'IFRAP considère (comme l'OCDE et CANOL) **que :**

■ **Ouvrir les T.E.R. à la concurrence est urgente et indispensable**. Les exemples étrangers et les offres des concurrents indiquent qu'elle réduirait le coût des TER de 30%. **Économie réalisable : 1 milliard d'euros par an**.

■ **mettre fin au monopole de SNCF Infrastructure**, RFF a l'obligation de faire appel à SNCF Infrastructure, et à elle seule, il faut casser cette obligation ! **Économie réalisable : 1 milliard d'euros par an**.

L'IFRAP demande de réduire les subventions aux associations. Ce sont 16 milliards qui sont accordés aux associations chaque année **par les collectivités**. La réduction de 5 % des subventions locales aux associations et la création d'un plafond maximal d'emplois dans le secteur devraient permettre de réaliser **une économie de 1,36 milliard d'euros par an !**

Enfin dénoncé en chaque occasion par CANOL, l'IFRAP préconise de mettre fin à l'action extérieure des collectivités locales. Communes, départements et régions ont entrepris d'aider les pays en voie de développement. Or, cette action extérieure des collectivités territoriales n'est transparente ni au regard des objectifs ni au regard des sommes investies. En 2005, les collectivités locales ont dépensé **230 millions d'euros** à ce titre.

Manuel Valls a promis depuis son arrivée à Matignon de trouver 50 milliards d'euros pour soulager les caisses de l'Etat. Il a donc proposé le 8 avril **une vaste réforme des collectivités territoriales**: Il a promis en effet une division par deux du nombre de régions au 1er janvier 2017, la suppression des conseils généraux d'ici 2021, une nouvelle carte intercommunale en 2018 et la suppression de la clause de compétence générale des collectivités. Il se dit prêt à conduire ce chantier à très haut risque, l'une des réformes de structure, gage de "notre indépendance", a-t-il déclaré lors de son discours de politique générale.

Quatre points constitueront cette réforme. Tout d'abord, le nombre des régions sera divisé par deux, pour donner à ces collectivités "la taille critique", a-t-il indiqué. Les régions disposeront ainsi de "tous les leviers", "des compétences", "pour accompagner les entreprises et encourager l'investissement local". Côté méthode, le Premier ministre a insisté pour faire confiance à l'intelligence des élus, à qui il reviendra de faire des propositions. À défaut, et après les élections régionales de mars 2015, le gouvernement proposera une loi définissant une nouvelle carte des régions établie pour le 1er janvier 2017.

En second lieu, une nouvelle carte intercommunale, fondée sur les "bassins de vie" a également été évoquée par le Premier ministre. Elle sera proposée au 1^{er} juin 2018.

Troisième point de son intervention : la clarification des compétences en supprimant la clause de compétence générale. Ainsi, **"les compétences des régions et des départements seront spécifiques et exclusives"**, a-t-il souligné.

Dernier point, Manuel Valls est prêt à engager le débat sur l'avenir des départements. Il propose la suppression des Conseils départementaux à l'horizon 2021. Tout en mesurant "l'ampleur de ce changement", le Premier ministre y voit un moyen de "répondre au sentiment d'abandon qui existe dans nos départements et territoires ruraux".

Même si certains ne voient dans cette annonce qu'un exercice de pure communication de la part du nouveau gouvernement, **CANOL note avec intérêt ces propositions**. CANOL en attendra en effet une augmentation de l'efficacité des collectivités territoriales et de l'Etat avec une réduction de leurs dépenses. CANOL sera vigilant pour vérifier le démarrage et la mise en place de ces changements, en particulier **la suppression de la clause de compétence générale, source de gabegies éhontées**.